

Lettres d'un casse-cou..., 9

Les sourdes lourdes gourdes de Lourdes, 3

Début décembre 2004, ni le Directeur Départemental de l'Action Sanitaire et Sociale (la DDASS) des Hautes Pyrénées, ni le maire de Lourdes n'avaient répondu à mes demandes du 25 octobre.

J'espère que ce n'est pas parce que mon interrogation les avait gênés. Je ne cherchais pas spécialement à les embarrasser.

Je voulais juste me renseigner sur les risques pour la santé de personnes fragiles de mon entourage qu'aurait pu causer la consommation d'une eau, certes particulière, mais ayant été ramenée de Lourdes en Bretagne dans des gourdes pas plus catholiques que ça.

En fait, cette absence de réponse qui aurait dû être quasi-immédiate parce qu'a priori très simple à faire, n'a fait qu'allumer en moi le soupçon d'avoir soulevé un drôle de lièvre.

Mes gênes guerlesquinais me poussaient à ne pas en rester là avec cette absence frustrante de réponse sur les bras.

Cela ne me plaisait pas que l'on n'ait pas eu la correction de me répondre, même de manière évasive ; le commerce des gourdes doit avoir une petite retombée économique chez les Lourdais.

Pour autant, soyons sérieux, ce n'est et n'était pas mon rôle de me mêler de ces choses-là.

Qu'auriez-vous fait à ma place ?

À suivre